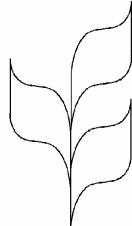




CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/38
31 Octobre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 Novembre 2003

Point 4.2 de l'ordre du jour*

ÉVALUATION INTERNATIONALE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AGRICOLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT: RAPPORT FINAL DU COMITÉ DIRECTEUR POUR LE PROCESSUS CONSULTATIF SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AGRICOLE

Note du Secrétaire exécutif

1. À la demande de la Banque mondiale, le Secrétaire executive soumet par la présente, pour information aux participants à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), le rapport final du Comité directeur pour le processus consultatif sur la science et la technology agricoles. Tel que mentionné dans la préface du rapport, le but du processus consultatif, qui a été coparrainé par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avait pour objet de faire intervenir un ensemble équilibré et représentatif de parties prenantes dans chaque région pour évoquer la valeur et le champs d'action de l'évaluation internationale du rôle de la science et de la technologie agricole pour lutter contre la faim, améliorer les moyens d'existence en zone rurale et stimuler la croissance économique au cours des prochaines décennies.

2. Le document est distribué dans les langues et le format dans lesquels il a été transmis au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Une évaluation de la science et de la technologie agricoles au service du développement

Comment pouvons-nous lutter contre la faim et la pauvreté, améliorer les moyens d'existence en zone rurale et favoriser un développement équitable et durable sur le plan social, économique et de l'environnement par la création, l'accès à, et l'utilisation de connaissances et de science et technologie agricoles ?

**Rapport final du Comité directeur
pour le processus consultatif sur la science et la technologie agricoles**

12 août 2003

Préface

Entre la fin de 2001 et le milieu de 2002, la Banque mondiale a organisé un certain nombre de réunions avec diverses parties prenantes pour discuter de questions de premier plan dans le domaine de la science et technologie agricoles. Cela a amené la Banque, lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en août 2002, à annoncer que la Banque mondiale et la FAO coparraineraient un processus consultatif international relatif à une proposition d'évaluation internationale du rôle de la science et de la technologie agricoles pour lutter contre la faim, améliorer les moyens d'existence en zone rurale et stimuler la croissance économique au cours des prochaines décennies.

Ce processus consultatif avait pour objet de faire intervenir un ensemble équilibré et représentatif de parties prenantes dans chaque région (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Pacifique, Europe et Amérique du Nord). Lors de chaque réunion régionale, les participants ont évoqué la valeur et le champ d'action potentiels de l'évaluation proposée. Ils ont également discuté des structures organisationnelles possibles ainsi que des principes directeurs et procédures pour l'évaluation proposée.

La première réunion s'est tenue à Dublin (Irlande) en novembre 2002 avec des représentants des groupes de parties prenantes pertinents du monde entier. Les participants à cette réunion se sont accordés à dire que les consultations régionales devaient reposer sur les principes directeurs essentiels de transparence et d'inclusion. Des spécialistes et des généralistes, des experts en sciences naturelles et politique générale, des experts en connaissances locales et institutionnelles, des producteurs, des experts de l'environnement et de la santé de tous les groupes de parties prenantes concernés actifs dans le domaine de l'agriculture (gouvernements, secteur privé, producteurs, consommateurs, organisations non gouvernementales, organisations internationales, systèmes de vulgarisation, fondations, organisations scientifiques et scientifiques à titre individuel) devraient y prendre part.

Un Comité directeur composé de représentants de tous les groupes de parties prenantes concernés a été constitué peu de temps après Dublin (Annexe I). Les cinq coprésidents en étaient Rita Sharma, Secrétaire principal et Commissaire de l'infrastructure rurale, Gouvernement de l'Uttar Pradesh, Inde ; Louise Fresco, Directrice générale adjointe pour l'Agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Claudia Martinez Zuleta, ancienne Vice-ministre de l'Environnement, Colombie ; Seyfu Ketema, Secrétaire exécutif, Association pour le renforcement de la recherche agronomique en Afrique de l'Est et centrale (ASARECA) ; et Robert T. Watson, expert scientifique en chef, Banque mondiale.

Des consultations régionales ont ensuite eu lieu au Caire, Égypte (Afrique du Nord, Moyen-Orient et Asie centrale) ; à Paris, France (Europe orientale et occidentale) ; à Lima, Pérou (Amérique du Sud) ; à Washington, D.C. (États-Unis et Canada) ; à San José, Costa Rica (Amérique centrale) ; à New Delhi, Inde (Asie du Sud) ; à Suva, Fidji (Îles du Pacifique) ; à Bogor, Indonésie (Asie du Sud-Est) ; et à Addis-Abeba, Éthiopie (Afrique sub-saharienne). En outre, des présentations sur les évaluations proposées ont été faites aux participants lors de l'Assemblée générale annuelle du GCRAI (Philippines,

septembre 2002) ; l'Assemblée annuelle de l'ASARECA (Kenya, janvier 2003); le Comité de la FAO sur l'agriculture (Italie, avril 2003) ; et la plénière du Forum pour la recherche agricole en Afrique (Sénégal, mai 2003).

Le Comité directeur s'est réuni à Cork, Irlande (les 12 et 13 juin) et à Budapest, Hongrie (31 juillet-2 août) en vue de finaliser les recommandations au Président de la Banque mondiale et aux hauts responsables de la FAO, du PNUE, de l'OMS, du PNUD, du FIDA et de l'UNESCO, sur la base des conclusions de ces réunions régionales. Les recommandations sont annexées ; elles traitent des fondements, de l'objectif, du champ d'action, des produits, des résultats, des caractéristiques d'évaluation, de la gestion et de la structure de gouvernance, de l'emplacement du Secrétariat, du budget proposé et des principes de financement.

Une évaluation de la science et de la technologie agricoles au service du développement

**Comment pouvons-nous lutter contre la faim et la pauvreté,
améliorer les moyens d'existence en zone rurale
et favoriser un développement équitable et durable sur le plan social,
économique et de l'environnement par la création, l'accès à, et l'utilisation
de connaissances et de science et technologie agricoles ?**

Synthèse

Aujourd’hui, l’accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive constitue le principal problème pour près de 800 millions de personnes souffrant chroniquement de sous-alimentation, dont la vaste majorité vit dans des zones rurales. Pourtant, d’après les projections¹, la demande en aliments devrait doubler au cours des 25 à 50 prochaines années, essentiellement dans les pays en développement, alors que la population mondiale passera à 8-10 milliards. La communauté mondiale fait face à l’énorme tâche qui consiste à améliorer les moyens d’existence en zone rurale et à assurer la sécurité nutritionnelle dans un monde où la population augmente en taille et évolue en termes de modes de consommation tout en inversant le processus de dégradation de l’environnement, en remédiant aux inégalités sociales et entre hommes et femmes, et en assurant la santé et le bien-être des personnes.

L’évaluation de la demande et de la gamme de possibilités pour répondre à la demande en produits agricoles et améliorer les moyens d’existence en zone rurale (sur l’exploitation agricole et en dehors) constitue une tâche multisectorielle, qui exige de prêter attention à toute une série de considérations économiques, environnementales, éthiques et sociales. La divergence de vues sur un certain nombre de questions souligne la nécessité d’une évaluation internationale en vue de présenter une analyse globale, multidisciplinaire de questions essentielles pour la formulation de la politique à suivre.

Objectif de l’évaluation proposée

Notre objectif est de fournir aux décideurs les informations dont ils ont besoin pour lutter contre la faim et la pauvreté, améliorer les moyens d’existence en zone rurale et favoriser un développement équitable et durable sur le plan environnemental, social et économique par la création, l’accès à et l’utilisation de connaissances et de science et technologie agricoles.

Champ d'action de l'évaluation proposée

Cette évaluation engloberait des perspectives à court, moyen et long terme (jusqu’en 2050) et suivrait une démarche multidisciplinaire pour couvrir toute la gamme de services et de produits agricoles (culture, bétail, pêche, forêts, fibre et biomasse). Elle évalueraient les implications sur le plan économique, de l’environnement, de la santé et social (y compris la parité hommes-femmes) des

¹ Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture. L’alimentation pour tous. Rome, 1996.

technologies actuelles et futures potentielles. Elle évaluerait quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience passée par une analyse rétrospective critique des connaissances et de la science et technologie agricoles, et de l'efficacité des modalités institutionnelles ; elle se concentrerait aussi sur les domaines cruciaux identifiés au cours du processus consultatif dans l'optique d'une gamme plausible de scénarios futurs.

Cette évaluation aurait plusieurs dimensions, couvrant des questions mondiales et inframondiales (des questions communautaires jusqu'aux régionales). L'évaluation mondiale traiterait de questions pertinentes à de nombreux égards et aurait des liens avec les évaluations inframondiales (des questions communautaires jusqu'aux régionales). Ces évaluations inframondiales, qui varieraient de l'échelle continentale au niveau communautaire, suivraient une méthodologie cohérente, couvriraient toute une gamme de systèmes agroécologiques, et utiliseraient des critères de sélection qui tiendraient compte des conditions socioéconomiques et institutionnelles, et une représentation géographique de la pauvreté.

L'évaluation proposée s'inscrirait dans le cadre des enseignements passés et des évolutions futures plausibles.

Enseignements passés

- Une analyse rétrospective critique (jusqu'à 50 ans) de l'impact qu'ont eu les connaissances et la science et technologie agricoles ainsi que les politiques et systèmes institutionnels sur la sécurité nutritionnelle et les moyens d'existence en zone rurale pour différents segments de la population
- Une analyse des facteurs responsables des différences significatives (par région, taille d'exploitation agricole, type de technologie, etc.) dans l'utilisation des connaissances et de la science et technologie agricoles

Évolutions futures plausibles

- Présentation d'une gamme plausible de scénarios futurs pour la production agricole (culture, bétail, pêche, forêts, fibre et biomasse) et les services d'ici 2050 en partant d'une série de projections démographiques, climatiques, écologiques, économiques, sociopolitiques et technologiques

C'est dans ce cadre que serait menée une analyse de :

1. la pertinence, la qualité et l'efficacité des connaissances et de la science et technologie agricoles ; et de
2. l'efficacité des politiques des secteurs public et privé et des modalités institutionnelles pour ce qui est des connaissances et de la science et technologie agricoles ;

s'agissant de leur impact sur :

- la lutte contre la faim et la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence en zone rurale ;
- l'environnement (eau, utilisation des sols, sols, biodiversité et atmosphère) ;
- le développement équitable et durable sur le plan social et économique ;
- la santé humaine (nutrition et sécurité alimentaire).

Cette évaluation tiendrait compte des conditions habilitantes et des questions contextuelles qui ont une incidence directe sur l'utilisation et l'efficacité des connaissances et de la science et technologie agricoles.

Produits escomptés de l'évaluation

Une série de rapports d'évaluation publiés (sur papier et sur le Web) seraient produits, notamment des rapports méthodologiques sur le dimensionnement (dans le temps et l'espace) et des évaluations critiques approfondies mondiales et inframondiales sur les expériences et les connaissances locales et institutionnelles. Les rapports d'évaluation seraient traduits dans les six langues officielles des Nations Unies et présentés et discutés au sein de forums d'usagers, ateliers, symposiums internationaux, nationaux et infranationaux, avec la participation de tout l'éventail de parties prenantes.

Résultats escomptés de l'évaluation

Le processus d'évaluation réunirait tout l'éventail de parties prenantes travaillant dans le secteur agricole afin qu'ils partagent des vues, acquièrent une compréhension commune et une vision pour le futur (d'ici 2050), mettent en place de nouveaux partenariats et fournissent des informations solides pour les décideurs. Cette évaluation prévoirait les défis auxquels le monde fera face au cours des 50 prochaines années au moyen du travail effectué sur les évolutions futures plausibles.

L'évaluation aurait un impact important sur la façon dont nous gérerons la création et l'utilisation des connaissances et de la science et technologie agricoles à l'avenir en fournissant aux décideurs de tous niveaux — depuis ceux qui travaillent sur le terrain jusqu'à ceux de la scène internationale — des informations essentielles sur la science et la technologie agricoles. L'évaluation contribuerait à identifier les priorités de financement et de recherche dans les secteurs public et privé, à déterminer l'efficacité des systèmes institutionnels et à présenter des options d'amélioration.

Caractéristiques de l'évaluation proposée

L'évaluation :

- serait menée selon un processus ouvert, transparent, représentatif et légitime
- ferait intervenir un ensemble représentatif d'experts de tous les groupes de parties prenantes concernés dans la préparation de l'évaluation en tirant parti des connaissances locales et institutionnelles²
- serait intellectuellement rigoureuse (avec examen par les pairs et par les parties prenantes) mais accessible et compréhensible pour les non-spécialistes
- complèterait un certain nombre d'activités en cours sans pour autant faire double emploi³

² L'évaluation proposée tirerait parti de l'expérience acquise dans le cadre des évaluations inframondiales de l'Évaluation de l'écosystème du millénaire (MA) et des conclusions de la conférence MA intitulée « Bridging Scales and Epistemologies », qui traitera des interactions aux différents niveaux ainsi que de l'incorporation des connaissances locales, traditionnelles et autochtones dans les évaluations scientifiques.

³ L'annexe 1 décrit les complémentarités entre l'évaluation proposée et d'autres activités connexes.

- serait pertinente et non prescriptive sur le plan de la politique générale
- comprendrait une analyse de la parité hommes-femmes
- recouvrirait une analyse des risques et des avantages
- établirait un consensus sur ce que l'on sait et ce que l'on ignore, expliquerait les différents points de vue et identifierait et, dans la mesure du possible, quantifierait les incertitudes
- évaluerait les options en termes d'action
- intégrerait des activités de renforcement des capacités
- comprendrait des activités de diffusion et une stratégie de communication continues et efficaces

Gouvernance et gestion de l'évaluation proposée

Une structure intergouvernementale est proposée, avec un Bureau regroupant de multiples parties prenantes. Les décisions seraient prises par les gouvernements en réunions plénières, ouvertes à toutes les parties prenantes, en tenant compte des recommandations du Bureau, le cas échéant. La procédure intergouvernementale proposée assurerait l'appropriation par les gouvernements, tandis que le Bureau intégré permettrait à l'ensemble des parties prenantes de se rencontrer en tant qu'organe unique, ce qui créerait des occasions d'échanges constructifs et favoriserait les consensus.

Institutions coparrainant le projet et emplacement du Secrétariat

Compte tenu de l'ampleur de l'éventail de questions devant être couvertes et du souhait qu'aucune institution, à elle seule, ne soit en mesure de dominer le processus, l'évaluation serait coparrainée à la fois par la Banque mondiale, la FAO, l'OMS et le PNUE, tout en encourageant la participation d'autres institutions telles que le PNUD, l'UNESCO et le FIDA. Le Secrétariat serait compétent sur le plan technique, avec d'excellentes capacités de communication et fonctionnerait de façon transparente tout en demeurant autonome. La Banque mondiale accueillerait le Secrétariat en un lieu décidé d'un commun accord par les institutions coparrainant le projet.

Budget et sources de financement

Le budget de l'évaluation proposée serait de l'ordre de 15 millions de dollars sur deux ans et demi, financé principalement par un « fonds fiduciaire sans droit de regard » appuyé par des gouvernements, des institutions internationales, des fondations, le secteur privé et d'autres.

Introduction

Aujourd’hui, l’accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive constitue le principal problème pour près de 800 millions de personnes souffrant chroniquement de sous-alimentation, dont la vaste majorité vit dans des zones rurales. Pourtant il est probable que la demande en aliments double au cours des 25 à 50 prochaines années, essentiellement dans les pays en développement, alors que la population mondiale passera à 8-10 milliards. La communauté mondiale fait face à l’énorme tâche qui consiste à améliorer les moyens d’existence en zone rurale et à assurer la sécurité nutritionnelle dans un monde où la population augmente en taille et évolue en termes de modes de consommation tout en inversant le processus de dégradation de l’environnement, en remédiant aux inégalités sociales et entre hommes et femmes, et en assurant la santé et le bien-être des personnes.

La demande en aliments sera en outre affectée par le processus d’urbanisation rapide du monde en développement ; l’augmentation du revenu par habitant ; et l’évolution des modes de vie et des préférences alimentaires. Ces facteurs auront des implications pour la production alimentaire, la distribution des aliments et, par conséquent, pour la sécurité nutritionnelle et les moyens d’existence en zone rurale.

Nos programmes de recherche agricole et nos systèmes institutionnels devront être bien focalisés pour répondre à une augmentation de la demande qui interviendra à un moment où il y aura probablement moins d’eau en raison de la demande accrue émanant d’autres secteurs, moins de terres arables en raison de la dégradation des sols et de l’urbanisation, moins de main-d’œuvre en raison du VIH/SIDA et de la migration des zones rurales vers les zones urbaines, une féminisation accrue de l’agriculture, une hausse des niveaux des retombées acides et de l’ozone troposphérique, et un changement climatique marqué par des températures plus chaudes, une plus forte variabilité et des événements plus extrêmes.

De ce fait, une question clé a trait à l’efficacité des programmes de recherche actuels et futurs et des institutions dans les domaines de la science et la technologie agricoles pour ce qui est de la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et d’amélioration de la sécurité nutritionnelle. Plus de 35 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour la recherche agricole. Nous devons savoir si cet argent est utilisé à bon escient et où cibler au mieux les efforts de science et technologie — des variétés de cultures et des races d’animaux plus productives, une meilleure qualité nutritionnelle, une réduction des pertes de rendement dues aux parasites et maladies, de meilleures pratiques postrécoltes, des pratiques plus soutenables pour les sols, la forêt, la pêche et l’ aquaculture, une gestion plus efficace de l’eau, des techniques de conservation et de gestion de génétique, des espèces et des écosystèmes améliorées — afin de lutter très efficacement contre la pauvreté et la faim, et nous devons comprendre comment tirer parti efficacement des institutions dans cette lutte. Enfin, autre élément important, nous devons savoir quelles politiques sont nécessaires pour assurer une augmentation de la production agricole pour répondre à la demande dans un cadre de développement équitable et durable sur le plan social, économique et de l’environnement.

La philosophie de la Confédération iroquoise « *Dans chaque délibération, nous devons tenir compte de l'impact de nos décisions sur les sept générations à venir* » constitue un principe directeur pour le développement durable. Nous devons évaluer avec soin les effets des cadres de politique générale, des systèmes agricoles et des technologies de production sur l'eau, la terre et les sols, la biodiversité et l'atmosphère afin d'assurer le bien-être des générations futures.

Évaluer la demande et la gamme de possibilités afin de répondre à la demande en produits agricoles et d'améliorer les moyens d'existence en zone rurale constitue une entreprise multisectorielle, qui exige que l'on prête attention à toute une série de considérations économiques, environnementales, éthiques et sociales et que l'on adopte différentes perspectives telles que la parité hommes-femmes, les analyses sociales et économiques. Les technologies couronnées de succès ont été élaborées par de petits producteurs et des producteurs biologiques et à faibles intrants externes ; pourtant certaines d'entre elles demeurent méconnues par la plupart des décideurs. L'invisibilité relative de ces démarches ainsi que les avis divergents sur un certain nombre de technologies émergentes soulignent la nécessité d'établir un dialogue mondial.

Les consommateurs se préoccupent depuis longtemps déjà de la sécurité alimentaire. L'évaluation traiterait de l'état des connaissances sur les risques et avantages de toute la palette de technologies et produits agricoles sur la santé humaine et animale ainsi que du potentiel d'amélioration de la sécurité des aliments que représentent les connaissances, la science et la technologie agricoles.

À la lumière du caractère crucial de ces questions pour la prise de décisions, une évaluation internationale est maintenant nécessaire pour fournir une analyse globale, multidisciplinaire de questions fondamentales pour la formulation des politiques à suivre.

Objectif

Notre objectif est de fournir aux décideurs les informations dont ils ont besoin pour lutter contre la faim et la pauvreté, améliorer les moyens d'existence en zone rurale, et favoriser un développement équitable et durable sur le plan social, économique et de l'environnement par la création, l'accès à et l'utilisation de connaissances et de science et technologie agricoles.

Portée de l'évaluation proposée

L'évaluation engloberait des perspectives à court, moyen et long terme (jusqu'en 2050) et suivrait une démarche multidisciplinaire pour couvrir toute la gamme de services et de produits agricoles (culture, bétail, pêche, forêts, fibre et biomasse). Elle évaluerait les implications sur le plan économique, de l'environnement, de la santé et social (y compris la parité hommes-femmes) des technologies actuelles et futures potentielles. Elle évaluerait quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience passée par une analyse rétrospective critique de la science et technologie agricoles, et de l'efficacité des modalités institutionnelles ; elle se centrerait aussi sur les domaines cruciaux

identifiés au cours du processus consultatif dans l'optique d'une gamme plausible de scénarios futurs. Cela comprendrait des questions du domaine des biens publics mondiaux exigeant une collaboration et une discussion internationales ainsi que des questions caractérisées par une évolution rapide de la situation.

Cette évaluation aurait plusieurs dimensions, couvrant des questions mondiales et inframondiales (des questions communautaires jusqu'aux régionales). L'évaluation mondiale traiterait de questions pertinentes à de nombreux égards et aurait des liens avec les évaluations inframondiales (des questions communautaires jusqu'aux régionales). Ces évaluations inframondiales, qui varieraient de l'échelle continentale au niveau communautaire, suivraient une méthodologie cohérente, couvriraient toute une gamme de systèmes agro-écologiques, et utiliseraient des critères de sélection qui tiendraient compte des conditions socio-économiques et institutionnelles, et une représentation géographique de la pauvreté.

L'évaluation proposée s'inscrirait dans le cadre des enseignements passés et des évolutions futures plausibles.

Enseignements passés

- Une analyse rétrospective critique (jusqu'à 50 ans) de l'impact qu'ont eu les connaissances et la science et technologie agricoles ainsi que les politiques et systèmes institutionnels sur la sécurité nutritionnelle et les moyens d'existence en zone rurale pour différents segments de la population
- Une analyse des facteurs responsables des différences significatives (par région, taille d'exploitation agricole, type de technologie, etc.) dans l'utilisation des connaissances et de la science et technologie agricoles

Évolutions futures plausibles

- Présentation d'une gamme plausible de scénarios futurs pour la production agricole (culture, bétail, pêche, forêts, fibre et biomasse) et les services d'ici 2050 en partant d'une série de projections démographiques, climatiques, écologiques, économiques, sociopolitiques et technologiques

C'est dans ce cadre que serait menée une analyse de :

1. la pertinence, la qualité et l'efficacité des connaissances et de la science et technologie agricoles ; et de
2. l'efficacité des politiques des secteurs public et privé et des modalités institutionnelles pour ce qui est des connaissances et de la science et technologie agricoles ;

s'agissant de leur impact sur :

- la lutte contre la faim et la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence en zone rurale ;
- l'environnement (eau, utilisation des sols, sols, biodiversité et atmosphère) ;
- le développement équitable et durable sur le plan social et économique ;
- la santé humaine (nutrition et sécurité alimentaire).

Cette évaluation tiendrait compte des conditions habilitantes et des questions contextuelles qui ont une incidence directe sur l'utilisation et l'efficacité des connaissances et de la science et technologie agricoles.

Produits escomptés de l'évaluation

Une série de rapports d'évaluation publiés (sur papier et sur le Web) seraient produits, notamment des rapports méthodologiques sur le dimensionnement (dans le temps et l'espace) et des évaluations critiques approfondies mondiales et inframondiales sur les expériences et les connaissances locales et institutionnelles. Les rapports d'évaluation seraient traduits dans les six langues officielles des Nations Unies et présentés et discutés au sein de forums d'usagers, ateliers, symposiums internationaux, nationaux et infranationaux, avec la participation de tout l'éventail de parties prenantes.

Résultats escomptés de l'évaluation

Le processus d'évaluation réunirait tout l'éventail de parties prenantes travaillant dans le secteur agricole afin qu'ils partagent des vues, acquièrent une compréhension commune et une vision pour le futur (d'ici 2050), mettent en place de nouveaux partenariats et fournissent des informations solides pour les décideurs. Cette évaluation prévoirait les défis auxquels le monde fera face au cours des 50 prochaines années au moyen du travail effectué sur les évolutions futures plausibles.

L'évaluation aurait un impact important sur la façon dont nous gérerons la création et l'utilisation des connaissances et de la science et technologie agricoles à l'avenir en fournissant aux décideurs de tous niveaux — depuis ceux qui travaillent sur le terrain jusqu'à ceux de la scène internationale — des informations essentielles sur la science et la technologie agricoles. L'évaluation contribuerait à identifier les priorités de financement et de recherche dans les secteurs public et privé, à déterminer l'efficacité des systèmes institutionnels et à présenter des options d'amélioration. Au nombre des principaux résultats escomptés de l'évaluation, on compte :

- *Une communauté de parties prenantes multiples* partageant une vision commune, établissant la confiance et cherchant des démarches novatrices pour gérer la création et l'utilisation des connaissances, de la science et technologie agricoles afin de lutter contre la faim et la pauvreté et d'assurer la sécurité nutritionnelle.
- *Des connaissances locales et institutionnelles intégrées* en vue de contribuer à refaçonner les programmes institutionnels et de financement pour les activités de recherche, éducation/formation et vulgarisation agricoles.
- *Un cadre qui mette l'accent sur les partenariats et la coopération* pour les connaissances, la science et la technologie agricoles afin de favoriser le développement durable.
- *Des programmes de recherche équilibrés entre les besoins à court terme et les défis à long terme* reposant sur les enseignements tirés des réussites et échecs passés.

Les parties prenantes (en particulier les gouvernements, les organisations multilatérales, le secteur privé, les fondations et la communauté scientifique) seraient en mesure de comprendre les besoins des producteurs et des consommateurs, d'évaluer l'efficacité des activités agricoles pertinentes, y compris les investissements dans la recherche agricole nationale et internationale, et de déterminer comment elles peuvent être plus efficaces à l'avenir. L'évaluation identifierait les lacunes clés en termes d'informations et de mise en œuvre auxquelles il serait possible de remédier grâce à des programmes de recherche ciblés, évaluerait pourquoi les technologies actuelles ne sont pas exploitées, et présenterait des modifications à apporter aux politiques générales et aux institutions pour faire en sorte que les possibilités offertes par les connaissances, la science et la technologie agricoles puissent se concrétiser.

Les parties prenantes seraient mieux à même de comprendre les avantages et les risques de toute la gamme de produits agricoles, tels que les implications de la production d'aliments au moyen de différentes technologies en termes d'environnement et de sécurité alimentaire. Les consommateurs seraient aussi mieux à même de comprendre l'impact de leurs modes de consommation et prendraient des décisions en connaissance de cause.

Les communautés et les producteurs locaux contribueraient aux connaissances locales et bénéficieraient d'un travail en partenariat avec d'autres parties prenantes dans l'élaboration de pratiques améliorées, de programmes de recherche, de politiques et d'institutions.

Les ONG pourraient améliorer leur capacité à répondre aux besoins des producteurs, des consommateurs et du public ; renforcer leur rôle de défense des intérêts de leurs membres; et opérer un suivi plus efficace des engagements des gouvernements.

Le secteur privé disposerait de meilleurs outils pour la planification d'activités visant à répondre aux besoins des pauvres dans le monde en développement. Ces outils seraient élaborés en coordination avec les autres principales parties prenantes. Cette démarche inédite partant de la base fournirait une autre mesure pour déterminer si les produits répondent de façon adéquate aux besoins des parties prenantes (par exemple, les actionnaires et producteurs locaux). Elle favorisera aussi des contacts plus fréquents avec les consommateurs futurs en ce qui concerne les besoins en termes de produits et d'intendance.

Caractéristiques de l'évaluation proposée

Afin d'être couronnée de succès, l'évaluation devrait avoir les caractéristiques suivantes :

Être menée selon un processus ouvert, transparent, représentatif et légitime :

L'évaluation serait fondée sur la demande et ouverte à toutes les parties prenantes concernées (toutes les voix doivent être entendues) ; elle devrait être effectuée de façon transparente (le processus doit être compris) ; les

participants doivent être représentatifs des parties prenantes concernées ; et le processus doit être considéré comme légitime par toutes les parties prenantes, à la base (par exemple, par les producteurs et les consommateurs) comme au niveau mondial (par les gouvernements et les multinationales). Un ensemble de Principes et procédures (Annexe III) énoncent dans les grandes lignes la façon dont l'évaluation serait menée pour en assurer l'ouverture, la transparence, le caractère inclusif et la légitimité. L'Annexe III décrit l'ensemble de la structure organisationnelle ; les conditions applicables à la représentation de gouvernements au sein de Groupes d'experts ; les procédures de sélection des membres du Bureau, y compris les qualifications techniques souhaitées ; les tâches et responsabilités des membres du Bureau ; les procédures pour la présentation des candidatures et la sélection du Président (ou des coprésidents) de l'évaluation, des auteurs et éditeurs ; les tâches et responsabilités du Président (ou des coprésidents), des auteurs et des éditeurs ; les tâches du Secrétariat ; et les procédures pour la préparation, l'examen par les pairs, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication du (des) rapport(s) d'évaluation et du résumé destiné aux décideurs.

Faire intervenir un ensemble représentatif d'experts de tous les groupes de parties prenantes concernés dans la préparation de l'évaluation en tirant parti des connaissances locales et institutionnelles : Des compétences appropriées seraient nécessaires pour préparer l'évaluation, en assurant un équilibre géographique, disciplinaire et hommes-femmes (les procédures de sélection des auteurs sont décrites dans les Principes et procédures). Les experts sont des personnes physiques, qui agissent en leur capacité personnelle, qui possèdent des informations pertinentes pour répondre aux questions posées. De ce fait, les experts ayant des connaissances locales (par exemple, les producteurs et les chefs de communautés) joueraient un rôle crucial dans les études locales axées sur un emplacement donné.

Être intellectuellement rigoureuse (avec examen par les pairs et par les parties prenantes) mais accessible et compréhensible pour les non-spécialistes : Un ensemble représentatif d'experts de tous les groupes de parties prenantes concernés participeraient au processus d'examen par les pairs. Les Principes et procédures décrivent comment les connaissances locales et institutionnelles seraient examinées par des pairs pour en vérifier l'exactitude et la reproductibilité. Le rapport serait solide et précis, mais accessible et compréhensible pour ceux qui ne sont pas des spécialistes en la matière.

Compléter un certain nombre d'activités en cours sans pour autant faire double emploi : L'évaluation analyserait les connaissances locales et institutionnelles existantes, en fonction des besoins, et complèterait les activités passées et actuelles, sans pour autant faire double emploi, notamment les évaluations internationales en cours telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Évaluation de l'écosystème du millénaire (MA) et l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), le Groupe de travail sur la faim dans le cadre des

objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, et l'étude du Conseil interacadémique intitulée « Comment nourrir l'Afrique ». Cela ne ferait pas double emploi avec les activités de l'Organisation mondiale du commerce, le CODEX Alimentarius de la FAO/OMS ni avec le travail entrepris dans le cadre du Protocole de Cartegena sur la prévention des risques biotechnologiques ou la Convention sur la diversité biologique. Elle tirerait parti d'autres activités pertinentes (voir Annexe II).

Être pertinente et non prescriptive sur le plan de la politique générale :

L'évaluation analyserait les informations importantes pour l'ensemble des parties prenantes/décideurs concernés. Elle évaluerait l'efficacité des programmes de recherche, des systèmes institutionnels ainsi que les implications économiques, sociales et en termes d'environnement et de parité hommes-femmes des différentes technologies, politiques et pratiques, mais ne recommanderait pas de mesures à prendre. Toutefois, elle évaluerait les implications des différentes décisions selon la méthodologie « si x, » « alors y ».

Comprendre une analyse de la parité hommes-femmes : Dans un contexte où la majorité des producteurs pauvres aujourd'hui sont des femmes, l'inégalité entre les sexes joue un rôle important en termes de différence d'accès à la science et technologie agricoles et de revenus entre les hommes et les femmes. De ce fait, l'évaluation inclurait spécifiquement une analyse hommes-femmes.

Recouvrir une analyse des risques et des avantages : L'évaluation utiliserait un cadre risques-avantages pour étudier l'application des technologies, des politiques et des pratiques, la façon de gérer les risques et d'exploiter les avantages, et pour communiquer les risques et avantages de façon compréhensible et utile à tout l'ensemble des parties prenantes.

Établir un consensus sur ce que l'on sait et ce que l'on ignore, expliquer les différents points de vue et identifier et, dans la mesure du possible, quantifier les incertitudes : L'évaluation analyserait toutes les connaissances pertinentes et déterminerait où il existe un consensus sur ce qui est bien connu (bien établi) ainsi que ce qui est incertain. Elle traiterait des points de vue minoritaires qui ne peuvent pas être ignorés et identifierait et, dans la mesure du possible, quantifierait les incertitudes.

Évaluer les options en termes d'action : Présentation d'analyses des activités ayant le plus grand potentiel de réduction de la faim et de la pauvreté, d'amélioration de la sécurité nutritionnelle et d'amélioration des moyens d'existence en zone rurale.

Intégrer des activités de renforcement des capacités : L'évaluation comprendrait des activités de renforcement des capacités afin d'assurer un engagement et une participation efficaces des compétences locales.

Comprendre des activités de diffusion et une stratégie de communication continues et efficaces : Afin d'assurer un vaste engagement et de nombreuses interactions des parties prenantes ainsi qu'une sensibilisation efficace du public, le processus d'évaluation comprendrait une stratégie efficace de communication, d'information et de relations avec les médias faisant intervenir toutes les parties prenantes tout au long du processus.

Gouvernance et gestion de l'évaluation proposée

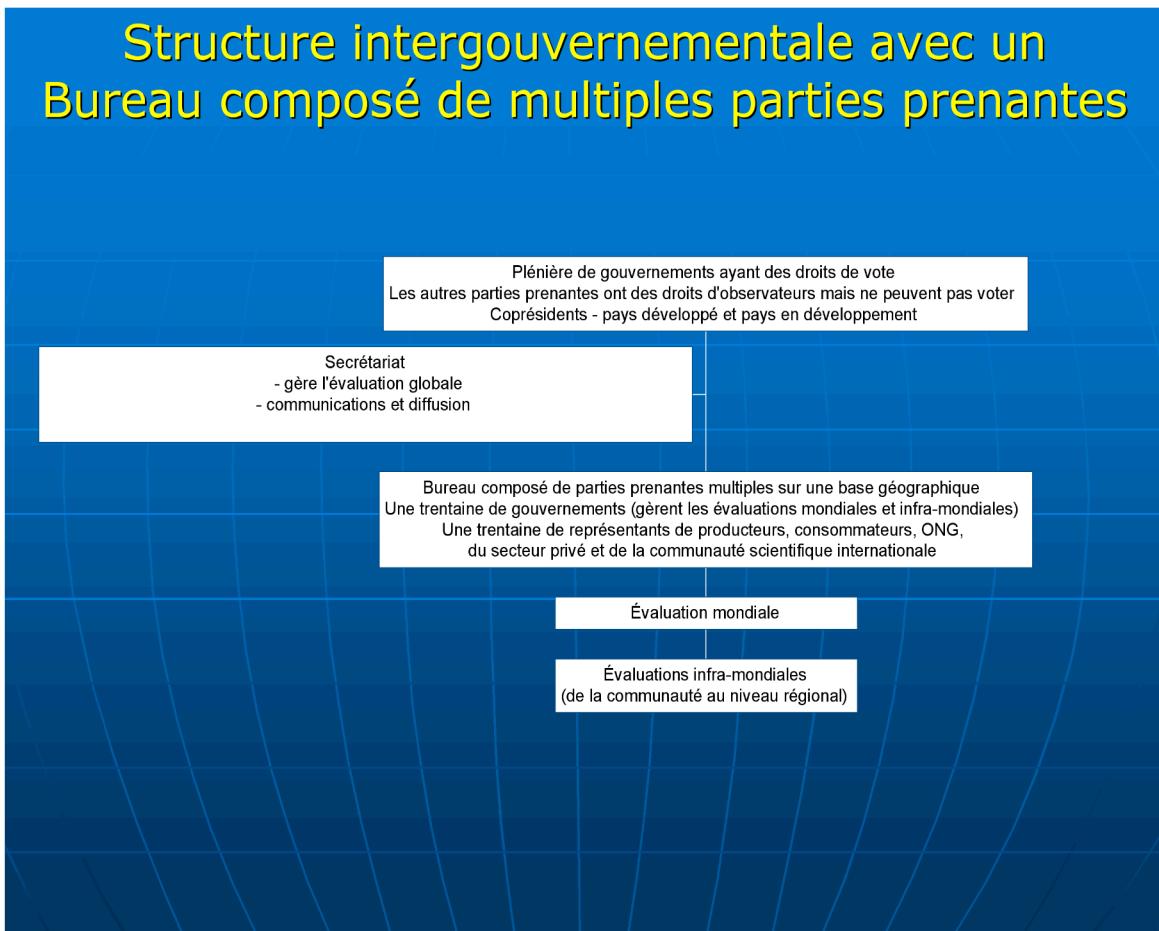
Une structure intergouvernementale est proposée (figure 1). Une structure détaillée de la gouvernance est présentée à l'Annexe III. Au nombre des avantages de la structure proposée, on peut citer :

- une procédure intergouvernementale qui assurerait l'appropriation par les gouvernements ;
- un Bureau intégré permettant une participation utile de multiples parties prenantes et qui permettrait à l'ensemble des parties prenantes de se rencontrer en tant qu'organe unique, ce qui créerait des occasions d'échanges de vues et favoriserait les consensus ;
- des rôles et responsabilités bien définis pour les membres du Bureau (énoncés à l'Annexe III : Principes et procédures) ;
- l'évaluation inframondiale serait menée par les membres pertinents du Bureau, par exemple, l'évaluation inframondiale africaine serait menée par les membres africains du Bureau.

Institutions coparrainant le projet et emplacement du Secrétariat

Compte tenu de l'ampleur de l'éventail de questions devant être couvertes et du souhait qu'aucune institution, à elle seule, ne soit en mesure de dominer le processus, l'évaluation serait coparrainée à la fois par la Banque mondiale, la FAO, l'OMS et le PNUE, tout en encourageant la participation d'autres institutions telles que le PNUD, l'UNESCO et le FIDA. Le Secrétariat serait compétent sur le plan technique avec d'excellentes capacités de communication, et fonctionnerait de façon transparente tout en demeurant autonome. La Banque mondiale accueillerait le Secrétariat en un lieu décidé d'un commun accord par les institutions coparrainant le projet.

Figure 1



Budget et sources de financement

Le budget de l'évaluation proposée serait de l'ordre de 15 millions de dollars sur deux ans et demi, financé principalement par un « fonds fiduciaire sans droit de regard » appuyé par des gouvernements, des institutions internationales, des fondations, le secteur privé et d'autres, ainsi qu'avec des contributions en nature supplémentaires.

Poste	Budget estimé (milliers de dollars)
Réunions de conception pour l'évaluation mondiale (100 experts)	300
Plénière d'experts et réunions régionales pour l'évaluation mondiale	2000
Réunions de conception pour les évaluations inframondiales (50 experts chacune)	500
Réunions d'experts pour les évaluations inframondiales	4000
Trois réunions plénaires de gouvernements et d'experts	2500

Trois réunions du Bureau	300
Réunions des groupes non gouvernementaux (producteurs, consommateurs, etc.)	400
Secrétariats pour les évaluations globales (y compris mondiale et inframondiales)	3000
Communications et diffusion, y compris traduction	2000
Total	15 000

Hypothèses budgétaires

- un processus intergouvernemental ;
- mené sur 2,5 ans depuis le démarrage jusqu'à la publication ;
- les réunions du Bureau et de la plénière sont menées dans les six langues officielles des Nations Unies ;
- pas d'honoraires ni de coûts en salaires pour la préparation et l'examen par les pairs des rapports d'évaluation ;
- les frais de déplacement des experts de l'OCDE sont payés par leurs propres gouvernements ;
- les frais de déplacement des représentants de gouvernements de l'OCDE aux réunions du Bureau et de la plénière sont payés par leurs propres gouvernements ;
- les frais de déplacement des représentants de gouvernements, des experts des CEIT et des pays en développement aux réunions du Bureau et de la plénière sont calculés sur la base de billets en classe économique ;
- toutes les réunions d'experts liées à l'évaluation mondiale se déroulent en anglais – la synthèse serait traduite dans les langues des Nations Unies pour examen et publication finale ;
- toutes les réunions d'experts inframondiales peuvent se dérouler dans la langue la plus appropriée pour la région en question, les documents de l'évaluation devant être rédigés à la fois en anglais et dans la langue la plus appropriée pour cette région ;
- l'inclusion d'activités de renforcement des capacités ;
- les contributions en nature ne sont pas incluses dans le budget proposé mais sont encouragées.

Des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour la participation des pauvres sans ressources, tels que les producteurs locaux et les organisations communautaires.

Annexe I

Comité directeur pour le processus consultatif

Coprésidents

Louise Fresco, directrice générale adjointe pour l’Agriculture, FAO
Seyfu Ketema, secrétaire exécutif, Association pour le renforcement de la recherche agronomique en Afrique de l’Est et centrale (ASARECA)
Claudia Martinez Zuleta, ancienne vice-ministre de l’Environnement, Colombie
Rita Sharma, secrétaire principal et Commissaire de l’infrastructure rurale, Gouvernement de l’Uttar Pradesh, Inde
Robert T. Watson, expert scientifique en chef, Banque mondiale

Organisations non gouvernementales

Benny Haerlin, conseiller, Greenpeace International
Marcia Ishii-Eiteman, scientifique principal, Réseau d’action nord-américain contre les pesticides (PANNA)
Monica Kapiriri, responsable du Programme régional pour le renforcement des ONG et le développement rural, Aga Khan
Raymond C. Offenheiser, président, Oxfam America
Daniel Rodriguez, International Technology Development Group (ITDG), Bureau régional Amérique latine, Pérou

Organes des Nations Unies

Ivar Baste, chef, Branche de l’évaluation de l’environnement, PNUE
Wim van Eck, conseiller en chef, Développement durable et environnements sains, Organisation mondiale de la santé
Joke Waller-Hunter, secrétaire exécutif, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

Scientifiques

Adrienne Clarke, professeur lauréat, School of Botany, Université de Melbourne (Australie)
Denis Lucey, professeur d’économie alimentaire, Dept. of Food Business & Development, University College Cork (Irlande) et Vice-président NATURA
Vo-tong Xuan, recteur, Université d’Angiang, Viet Nam

Secteur privé

Momtaz Faruki Chowdhury, directeur, Agribusiness Center for Competitiveness and Enterprise Development, Bangladesh
Sam Dryden, directeur général, Emergent Genetics
David Evans, ancien responsable de la recherche et la technologie, Syngenta International
Steve Parry, chef de programme - Recherche et développement pour l’agriculture durable, Unilever
Mumeka M. Wright, directeur, Bimzi Ltd., Zambie

Groupes de consommateurs

Michael Hansen, consumers International

Greg Jaffe, directeur, Projet de biotechnologie, Center for Science in the Public Interest

Samuel Ochieng, responsable en chef, Consumer Information Network

Organisations de producteurs

Mercy Karanja, directeur général, Union nationale des agriculteurs du Kenya
(``National Farmers' Union'')

Prabha Mahale, World Board, Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

Tsakani Ngomane, directeur des services de vulgarisation agricole, Department of Agriculture, Province de Limpopo, République d'Afrique du Sud

Armando Paredes, président, Consejo Nacional Agropecuario (CNA)

Organisations scientifiques

Jorge Ardila Vásquez, directeur de la technologie et de l'innovation, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

Samuel Bruce-Oliver, NARS membre principal, Secrétariat du Forum mondial pour la recherche agricole (GFAR)

Adel El-Beltagy, président, Comité des directeurs de centres, Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

Carl Greenidge, directeur, Centre pour la coopération rurale et technique, Pays-Bas

Mohamed Hassan, directeur exécutif, Académie des sciences du tiers monde (TWAS)

Mark Holderness, responsable de la gestion des cultures et des parasites, CAB International

Charlotte Johnson-Welch, spécialiste de santé publique et des questions de sexospécificité, et Nata Duvvury, Responsable de l'équipe des conflits sociaux et de la transformation, Centre international de recherches sur les femmes (ICRW)

Thomas Rosswall, directeur exécutif, International Council for Science (ICSU)

Judi Wakhungu, directeur exécutif, African Center for Technology Studies (ACTS)

Gouvernements

Allemagne : Hans-Jochen de Haas, responsable, Développement agricole et rural, ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques (BMZ)

Australie : Peter Core, directeur, Australian Centre for International Agricultural Research

Chine : Keming Qian, directeur général, Institut d'économie agricole, Département de coopération internationale, Académie chinoise de science agricole

États-Unis : Rodney Brown, sous-secrétaire adjoint de l'Agriculture, et Hans Klemm, directeur du Bureau des Affaires commerciales de l'Agriculture, des Biotechnologies et du Textile, Département d'État

Finlande : Tiina Huvio, conseiller en chef, Développement agricole et rural

France : Alain Derevier, conseiller en chef, Recherche pour le développement durable, ministère des Affaires étrangères

Hongrie : Zoltan Bedo, directeur, Institut de recherche agricole, Académie des sciences de Hongrie

Irlande : Aidan O'Driscoll, secrétaire général adjoint, Département de l'Agriculture et de l'Alimentation

Maroc : Hamid Narjissee, directeur général, INRA

Ouganda : Grace Akello, Ministre d'État pour la réhabilitation du Nord de l'Ouganda

Royaume-Uni : Paul Spray, chef de la recherche, DFID

Russie : Eugenia Serova, responsable, Division de la politique agraire, Institut pour l'économie en transition

Fondations et associations

Susan Sechler, conseiller en chef sur la politique des biotechnologies, Rockefeller Foundation

Achim Steiner, directeur général, Union mondiale pour la nature (IUCN)

Eugene Terry, directeur, African Agricultural Technology Foundation (AATF)

Annexe II

Rapports entre l'évaluation et d'autres activités

L'évaluation proposée viendrait compléter d'autres activités récentes ou en cours, les deux activités les plus pertinentes étant l'étude du Conseil interacadémique (IAC) sur les stratégies de science et technologie pour l'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire en Afrique, et le Groupe de travail sur la faim dans le cadre des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Un protocole d'accord des coprésidents de l'IAC, des ODM et de cette évaluation proposée, qui énonçait le champ d'action des trois activités, a été communiqué à Kofi Annan le 4 novembre 2002. Ce protocole d'accord démontrait les complémentarités entre ces activités et le fait que les coprésidents sont constamment en contact les uns avec les autres. Cette annexe définit brièvement les grandes lignes des activités IAC et ODM ainsi que d'autres activités connexes et souligne comment l'évaluation proposée s'en inspire et vient les compléter. Une différence clé entre l'évaluation intergouvernementale proposée et d'autres activités tient au fait que la structure proposée englobe totalement l'ensemble des parties prenantes, y compris tous les gouvernements, et qu'elle ferait intervenir des centaines d'experts locaux et institutionnels.

1. L'étude du Conseil interacadémique sur les stratégies en matière de science et technologie pour l'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire en Afrique

En mars 2002, Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies, a demandé au Conseil interacadémique (IAC) d'élaborer un plan stratégique sur la façon d'exploiter au mieux la technologie et la science pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique. Un groupe d'étude composé de 19 membres ayant des compétences dans le domaine de la science, de l'économie et de la technologie a défini le champ couvert par l'étude et a commandé la rédaction de documents sur les ressources. Ce Groupe d'experts a également organisé quatre ateliers consultatifs régionaux en Afrique en janvier et février 2003. Ces ateliers avaient deux objectifs : parvenir à mieux comprendre les contraintes régionales pour l'amélioration de la productivité agricole et identifier explicitement le rôle de la science et de la technologie pour ce qui est de réduire les contraintes et d'exploiter les possibilités offertes.

Des institutions des Nations Unies, telles que la FAO, participent pleinement à l'élaboration du plan. Tandis que le rapport viserait essentiellement à formuler une stratégie technologique pour définir l'avenir agricole de l'Afrique, il traitera aussi des conditions applicables à l'activation de l'utilisation de la science et de la technologie. Des propositions de mesures spécifiques mettront l'accent à la fois sur le rôle du secteur public et sur celui du secteur privé. Cette étude a pour objectif d'accroître la production alimentaire en Afrique en énonçant les conditions nécessaires pour aboutir à la sécurité alimentaire. Le rapport de l'IAC doit être publié en 2003 et devrait constituer un outil d'action immédiate.

Il existe des synergies clés entre l'évaluation intergouvernementale proposée et l'étude de l'IAC. L'évaluation internationale s'inspirera de l'étude de l'IAC, dont le champ d'application est similaire, mais limité à l'Afrique. Les différences clés tiennent au calendrier et à la géographie. L'évaluation internationale étudiera la viabilité des stratégies à plus long terme (de 20 à 50 ans) et pour toutes les régions du monde.

L'étude de l'IAC examine des problèmes de santé (tels que la malaria, le VIH/SIDA), qui ont une incidence sur la productivité agricole. L'évaluation intergouvernementale proposée traitera des effets des technologies sur la santé humaine et animale ainsi que sur la productivité. De même, ces deux études évalueront les contraintes en termes de ressources naturelles mais l'évaluation intergouvernementale proposée couvrira les préoccupations relatives aux écosystèmes et à la biodiversité.

2. Groupe de travail sur la faim dans le cadre des objectifs de développement pour le Millénaire

L'Assemblée générale des Nations Unies a défini d'un commun accord un ensemble d'objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) en septembre 2000. Au début de 2002, le Secrétaire général Annan a demandé au Professeur Jeffery Sachs de diriger le programme des ODM des Nations Unies, un programme visant à élaborer des plans d'action en vue de réaliser des objectifs tels que le fait de réduire de moitié la pauvreté extrême, de parvenir à l'enseignement primaire universel, d'arrêter l'avancée du SIDA et d'autres maladies et d'inverser la perte de ressources environnementales.

Le Groupe de travail sur la faim traite de l'objectif des ODM visant à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes souffrant de la faim. Une vingtaine de dirigeants des domaines scientifiques, de politique générale, de la société civile, du secteur privé, des institutions des Nations Unies et des gouvernements des pays en développement produiront et mettront en œuvre des recommandations visant à lutter contre la faim. La stratégie mondiale repose sur les éléments clés suivants :

1. Accroître dans des proportions très importantes la sécurité alimentaire des agriculteurs dans les environnements à plus haut risque et les régions reculées : une « révolution doublement verte » (accroissement de la production et amélioration de l'environnement) pour l'Afrique et les zones montagneuses ou sèches d'Asie et d'Amérique latine.
2. Élargir l'appropriation et le contrôle des biens naturels par les communautés et les ménages pauvres.
3. Améliorer les marchés de produits et intrants agricoles et les relations commerciales au profit des pauvres.
4. Améliorer directement la nutrition des membres les plus vulnérables et souffrant le plus de la faim grâce à des programmes de nutrition sur le cycle de vie dans les communautés.

5. Améliorer la prévention de la famine et les réponses apportées en élargissant l'utilisation des pratiques optimales.
6. Intégrer les stratégies de lutte contre la faim dans les politiques nationales.

Certes, l'Afrique constitue la première priorité, mais des pays exportateurs d'aliments tels que l'Inde et la Chine sont également inclus. Le rapport du Groupe de travail est attendu à la fin de 2004.

Il existe deux différences importantes entre le travail du Groupe de travail et l'évaluation intergouvernementale proposée : le calendrier et l'« évaluation ». Le Groupe de travail vise à avoir un impact avant 2015, tandis que l'évaluation intergouvernementale proposée couvrira le plus long terme, à savoir jusqu'en 2050. Le Groupe de travail n'évaluera pas la science et les technologies en termes de faim et de pauvreté rurale mais s'efforcera de recommander des programmes répondant aux six directives ci-dessus sur une période de trois ans. Le Groupe de travail identifiera la science et la technologie comme un outil pour lutter contre la faim tandis que l'évaluation intergouvernementale proposée traitera des moyens de mieux mobiliser la science et la technologie à cette fin.

Autres activités connexes

Il ne s'agit en **aucun cas** d'une liste exhaustive mais d'exemples d'activités qui seront utilisées dans le cadre de l'évaluation intergouvernementale proposée :

- FAO/SOFI – L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde est un rapport publié chaque année sur les efforts déployés à l'échelle mondiale et nationale en vue de réaliser l'objectif fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 : réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde d'ici 2015.
- GFAR – Le Forum mondial pour la recherche agricole est une initiative faisant intervenir de multiples parties prenantes qui contribue à lutter contre la pauvreté, parvenir à la sécurité alimentaire et conserver et gérer les ressources naturelles. Il renforce les capacités nationales permettant de générer, d'adapter et de transférer les connaissances.
- GCRAI – Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale est au cœur d'un processus de réforme et de définition des priorités.
- IFPRI – L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a lancé une initiative en vue d'élaborer des scénarios d'évolutions futures plausibles pouvant être utilisés dans les études à venir.
- GIEC – Le travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat recouvre des scénarios plausibles, qui contiennent des informations sur les projections et les variations climatiques ayant des implications importantes pour l'agriculture.
- MA – Dans le cadre de l'Évaluation de l'écosystème du millénaire, une étude sur les implications d'évolutions passées et projetées des biens et services relatifs à l'écosystème sur l'agriculture est en cours.

Annexe III

Principes et procédures régissant une évaluation intergouvernementale de la science et technologie agricoles

Objet

1. L'évaluation internationale sur le rôle futur de la science et la technologie agricoles pour lutter contre la faim et la pauvreté, améliorer les moyens d'existence en zone rurale et favoriser un développement équitable et durable sur le plan social, économique et de l'environnement par la création, l'accès à, et l'utilisation de connaissances et de science et technologie agricoles (ci-après appelée « l'évaluation ») concentre ses activités sur la tâche d'un examen critique de la documentation, des expériences et des connaissances relatives au champ couvert par l'évaluation tel que défini par le Groupe d'experts des gouvernements y participant.
2. L'évaluation aurait pour rôle d'analyser de façon globale, ouverte et transparente la documentation scientifique, technique et socio-économique, les expériences et connaissances applicables à la façon dont la science et technologie agricoles peuvent lutter contre la faim et la pauvreté, améliorer les moyens d'existence en zone rurale et favoriser un développement équitable et durable sur le plan social, économique et de l'environnement par la création, l'accès à, et l'utilisation de connaissances et de science et technologie agricoles. Le rapport d'évaluation devrait être neutre en termes de politique générale et traiter objectivement des facteurs scientifiques, techniques et socio-économiques applicables à la mise en œuvre de certaines politiques.
3. L'examen par les pairs des connaissances locales et institutionnelles mené par les experts compétents à l'intérieur et en dehors des gouvernements constitue un élément essentiel du processus d'évaluation.

Organisation

4. Le Groupe d'experts des gouvernements participant à l'évaluation est chargé de prendre les grandes décisions en réunions plénières en tenant compte des avis de l'ensemble des parties prenantes. Le Groupe d'experts élira les représentants des gouvernements siégeant au Bureau qui regroupe de multiples parties prenantes pour la gestion des activités de supervision. Les parties prenantes non gouvernementales (les producteurs y compris leurs organisations, les consommateurs, les ONG et le secteur privé) sélectionneraient leurs propres membres du Bureau. Tous les membres du Bureau devraient disposer des compétences techniques et scientifiques pertinentes dans un domaine tel que l'agriculture (production, marketing, transformation, recherche, etc.), la santé, la nutrition, la parité hommes-femmes ou l'environnement. En outre, ces personnes devraient encourager un sentiment de confiance entre les parties prenantes et faire montre d'une large vision. Les responsabilités du Bureau comprendront la

formulation de recommandations au Groupe d’experts sur les auteurs, les évaluateurs et les coprésidents. Le Bureau donnera également des conseils sur les questions financières. Toutefois, les décisions seront prises par le Groupe d’experts. Le Bureau sera véritablement équilibré en termes de répartition hommes-femmes et de représentation géographique en tenant dûment compte des compétences requises.

Les coprésidents pour l’évaluation seront élus par la plénière sur recommandation du Bureau. Ils viendront d’un pays développé et d’un pays en développement. Ils seront chargés de présider la plénière et les sessions du Bureau et de prendre globalement l’initiative sur le plan intellectuel dans le cadre de l’évaluation.

Le Secrétariat supervisera la gestion au quotidien de l’évaluation sous la surveillance des membres du Bureau émanant de gouvernements. Le Secrétariat fera office d’unité de soutien technique pour l’évaluation et organisera les sessions du Groupe d’experts et de son Bureau, ainsi que les sessions des évaluations mondiale et inframondiales (des communautés au niveau régional). Le Secrétariat proposera le budget annuel et gérera le Fonds fiduciaire. Il supervisera et coordonnera les informations publiques et les activités de sensibilisation de l’évaluation ; il fera connaître et diffusera les rapports auprès des groupes de parties prenantes concernés, et se chargera notamment de la traduction des résumés dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Le Secrétariat effectuera un suivi des progrès des activités de l’évaluation et assurera la coordination entre les évaluations mondiale et inframondiales (des communautés au niveau régional). Il procèdera à des échanges avec les gouvernements membres et d’autres organisations concernées de parties prenantes sur les questions relatives à l’évaluation. Le Directeur du Secrétariat sera nommé par les responsables des institutions coparrainant l’évaluation et prendra les initiatives sur le plan intellectuel avec les coprésidents. Le personnel sera nommé par le Directeur et viendra des institutions coparrainant l’évaluation ainsi que de l’extérieur. Ces représentants auront les compétences techniques, administratives et en communication requises.

Participation

5. La participation à la plénière sera ouverte à tous les pays membres des institutions coparrainant l’évaluation.

6. Les invitations à participer aux réunions plénaires seront adressées aux gouvernements et aux autres organes par les coprésidents de l’évaluation.

7. Des experts des pays membres ou d’entités internationales, intergouvernementales ou non gouvernementales peuvent être invités pour leur propre compte (en leur capacité personnelle) à contribuer à la préparation et à l’examen par les pairs de l’évaluation. Le Bureau procédera à la sélection initiale des auteurs, sur la base des candidatures émanant de tous les groupes de parties prenantes ; l’approbation finale sera donnée par le Groupe d’experts des gouvernements participant à l’évaluation. Les gouvernements sont informés à

l'avance des invitations adressées aux experts ayant la nationalité de leur pays et sont autorisés à présenter d'autres experts.

Procédures

8. En prenant des décisions relatives à toutes les questions liées à l'évaluation, et en approuvant, en adoptant et en acceptant le rapport, le Groupe d'experts fait de son mieux pour parvenir à un consensus. Si les organes pertinents estiment qu'il ne sera pas possible de parvenir à un consensus, la procédure suivante devrait être suivie : (a) les décisions sur des questions de procédure sont prises conformément à la réglementation générale des institutions des Nations Unies sous l'égide desquelles se déroule l'évaluation ; (b) pour l'approbation, l'adoption et l'acceptation du rapport, les vues divergentes sont expliquées et, sur demande, enregistrées officiellement. Les vues divergentes sur une question relative à un document scientifique, technique ou socio-économique sont représentées dans le document en question. Les vues divergentes sur des questions de politique générale sont consignées dans le rapport de la session.

9. Le rapport d'évaluation est mis à la disposition des gouvernements et d'autres instances approuvées par le Secrétariat au moins quatre semaines avant la plénière pour acceptation/adoption/approbation finale et, dans la mesure du possible, le résumé destiné aux décideurs est distribué dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

10. Des services d'interprétation dans toutes les langues officielles des Nations Unies sont assurés pour toutes les sessions de la plénière.

11. Les procédures pour la préparation, l'examen, l'acceptation, l'approbation, l'adoption et la publication du Rapport d'évaluation sont énoncées à l'Appendice A.

12. Les procédures financières sont présentées à l'Appendice B (qui n'est pas inclus ici).

Appendice A aux Principes régissant l'évaluation : *Procédures pour la préparation, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication du Rapport d'évaluation*

Cet appendice aux Principes régissant les activités d'évaluation contient les procédures pour la préparation, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication du rapport et du résumé destiné aux décideurs.

Définitions

Le terme « acceptation » signifie que le document n'a pas fait l'objet d'une discussion ni d'un accord ligne par ligne mais représente une vue globale, objective et équilibrée sur la question.

Le terme « adoption » désigne un processus d’acceptation section par section (en d’autres termes, pas ligne par ligne).

Le terme « approbation » signifie que le document a fait l’objet d’une discussion et d’un accord ligne par ligne.

L’expression « rapport d’évaluation » désigne le document publié comprenant l’intégralité de l’analyse scientifique et technique.

L’expression « membres du Groupe d’experts ou membres de l’évaluation » désigne les pays qui sont membres des institutions coparrainant l’évaluation.

L’expression « session du Bureau » désigne les réunions des membres élus gouvernementaux et non gouvernementaux du Bureau de l’évaluation – les membres gouvernementaux élus peuvent être accompagnés d’un représentant de leur gouvernement pour les questions de politique générale telles que le budget.

L’expression « session plénière » désigne les réunions des pays membres et des observateurs.

Le processus de préparation et d’examen par les pairs

Le processus de préparation et d’examen par les pairs devrait se dérouler en six étapes :

- Préparation du premier projet de rapport ;
- Examen par les experts (pairs) du premier projet de rapport ;
- Préparation du deuxième projet de rapport ;
- Examen par les gouvernements/experts du deuxième projet de rapport ;
- Préparation du rapport final ; et
- Examen et approbation par les gouvernements du résumé destiné aux décideurs.

Un minimum de six à huit semaines devrait être consacrées à l’examen par les experts et les gouvernements. Tous les commentaires écrits des experts et des gouvernements issus de l’examen seront mis à la disposition des évaluateurs sur demande pendant la période d’examen et seront conservés dans des archives ouvertes à un emplacement déterminé par le Bureau de l’évaluation après l’achèvement du rapport pendant une période d’au moins cinq ans.

L’objet du processus d’examen vise à s’assurer que le Rapport d’évaluation présente une vue globale, objective et équilibrée des connaissances locales et institutionnelles. La responsabilité du contenu des chapitres rédigés par les auteurs incombe aux auteurs principaux. Seules des modifications grammaticales et/ou de pure forme peuvent être apportées avant la publication. En vue d’assurer une préparation et un examen en bonne et due forme, les mesures suivantes devraient être adoptées :

1. Compilation des recommandations pour les auteurs principaux chargés de la coordination, les auteurs principaux, les auteurs collaborateurs, les évaluateurs experts, les éditeurs de l'examen et les correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux
2. Sélection des auteurs principaux chargés de la coordination et des auteurs principaux
3. Préparation du projet de rapport
4. Examen
 - du premier projet de rapport par les experts
 - du deuxième projet de rapport par les gouvernements et les experts
5. Préparation du projet de rapport final
6. Acceptation du rapport lors d'une session de la plénière.

Compilation des listes d'auteurs et d'éditeurs

À la demande du Bureau, par le truchement du Secrétariat, les gouvernements et les organisations participant à l'évaluation devraient identifier les experts pertinents ayant des connaissances locales et institutionnelles pour chacun des chapitres du rapport, qui feront office d'auteurs principaux chargés de la coordination, d'auteurs principaux, d'auteurs collaborateurs, d'évaluateurs experts, d'éditeurs de l'examen. Afin de faciliter l'identification d'experts et, par la suite, l'examen par les pairs mené par des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales devraient désigner leurs correspondants respectifs. Les membres du Bureau devraient contribuer à assurer, là où il y a lieu, une représentation équilibrée d'experts et d'évaluateurs de pays développés, de pays en développement, et de pays aux économies en transition. Ces recommandations sont compilées dans des listes que peuvent consulter tous les membres du Groupe d'experts et que le Secrétariat tient à jour. Les tâches et responsabilités des auteurs principaux chargés de la coordination, des auteurs principaux, des auteurs collaborateurs, des évaluateurs experts, des éditeurs de l'examen et des correspondants gouvernementaux sont énoncées à l'Annexe 1.

Sélection des auteurs

Les auteurs principaux chargés de la coordination et les auteurs principaux pour chaque chapitre sont sélectionnés par le Bureau parmi les experts figurant sur les listes remises au Bureau par les gouvernements et les organisations participant à l'évaluation. La composition du groupe reflète la nécessité de s'efforcer d'englober tout un éventail de points de vue, de compétences et d'assurer une large représentation géographique, en tenant compte des connaissances locales et institutionnelles. Les auteurs principaux chargés de la coordination et les auteurs principaux sélectionnés par le Bureau peuvent faire appel à d'autres experts en tant qu'auteurs collaborateurs pour les aider dans leur travail.

Dans les meilleurs délais, le Secrétariat informe le Groupe d'experts, le Bureau et les organisations participant à l'évaluation des auteurs principaux chargés de la coordination et des auteurs principaux responsables de chaque chapitre.

Préparation du projet de rapport

Les auteurs principaux chargés de la coordination et les auteurs principaux devraient entreprendre la préparation du premier projet de rapport. Les connaissances locales et institutionnelles devraient être mises à profit comme il se doit. Les experts qui souhaitent apporter des connaissances locales et institutionnelles afin qu'elles soient prises en considération dans le cadre du premier projet devraient les communiquer directement aux auteurs principaux. Les contributions en termes de connaissances institutionnelles devraient être étayées dans toute la mesure du possible par des références tirées de la documentation disponible à l'échelle internationale et ayant fait l'objet d'un examen par des pairs, y compris certains manuscrits choisis n'ayant pas fait l'objet d'un examen par des pairs qui peuvent être soumis pour examen conformément à l'Annexe 2. Les connaissances institutionnelles qui ne sont pas publiées ne peuvent être incluses que si cela est pleinement justifié dans le cadre du processus d'évaluation. Des indications claires de la façon d'y avoir accès devraient être signalées.

Examen

Quatre principes généraux devraient régir le processus d'examen :

1. le rapport devrait comprendre, de façon aussi complète que possible, les dernières conclusions scientifiques, techniques et sociales en date ;
2. la distribution devrait viser à faire intervenir autant d'experts que possible, en particulier des experts indépendants (n'ayant pas participé à la préparation de ce chapitre) venant de pays développés, de pays en développement et de pays aux économies en transition ;
3. l'examen devrait être objectif, ouvert et transparent ;
4. les connaissances locales et institutionnelles devraient être examinées par les experts appropriés.

Premier projet de rapport : Le premier projet de rapport devrait être distribué à tous les évaluateurs appropriés sélectionnés par le Bureau, ainsi qu'à ceux qui figurent sur les listes remises par les gouvernements et les autres organisations participant au processus, en tenant compte de la nécessité de s'efforcer d'englober tout un éventail de points de vue, de compétences et d'assurer une large représentation géographique. Il devrait être envoyé à chaque correspondant des membres avec une liste de ceux à qui le rapport a été envoyé pour examen dans le pays en question. Les auteurs principaux chargés de la coordination, en consultation avec les éditeurs de l'examen et le Secrétariat, sont encouragés à compléter le processus de révisions du projet de texte en organisant une réunion plus large avec les auteurs principaux clés et les évaluateurs experts, si les délais et le budget le permettent, afin d'accorder une attention particulière à des points spécifiques sur lesquels il existe des différences importantes.

Deuxième projet de rapport : Le projet de rapport révisé devrait être distribué par l'entremise des correspondants désignés ainsi qu'à tous les auteurs principaux chargés de la coordination, aux auteurs principaux, aux auteurs collaborateurs et

aux évaluateurs experts. Les évaluateurs experts non gouvernementaux devraient communiquer leurs commentaires aux auteurs principaux appropriés avec copie au correspondant de leur gouvernement. Les gouvernements devraient envoyer une seule série intégrée de commentaires.

Préparation du rapport final

Les auteurs principaux chargés de la coordination et les auteurs principaux, en consultation avec les éditeurs de l'examen, devraient préparer le rapport final. Les commentaires des gouvernements et des experts devraient être pris en compte dans cette version finale. Si besoin est, et si les délais et le budget le permettent, la tenue d'une réunion plus large avec les auteurs principaux chargés de la coordination et les auteurs principaux ainsi que les évaluateurs experts et gouvernementaux est encouragée afin d'accorder une attention particulière à des points spécifiques de l'évaluation ou à des domaines dans lesquels il existe des différences scientifiques importantes. Il est important que le rapport décrive différents points de vue scientifiques, techniques et socio-économiques (éventuellement controversés) sur un sujet donné, en particulier s'ils sont pertinents dans le cadre d'un débat de politique générale. La version finale devrait mentionner le nom et l'affiliation de tous les auteurs principaux chargés de la coordination, des auteurs principaux, des auteurs collaborateurs, des évaluateurs et des éditeurs de l'examen à la fin du texte du rapport.

Approbation et acceptation du résumé destiné aux décideurs

Les sections récapitulatives du rapport, approuvées et acceptées par le Groupe d'experts, comprendront principalement le résumé destiné aux décideurs. Il devrait être soumis simultanément à l'examen des experts et des gouvernements ainsi qu'à une approbation finale ligne par ligne par une session de la plénière. Le résumé destiné aux décideurs devrait être préparé en même temps que le rapport principal.

L'approbation du résumé destiné aux décideurs signifie qu'il est conforme aux éléments factuels contenus dans le Rapport d'évaluation intégral. Les auteurs principaux chargés de la coordination peuvent être amenés à apporter une assistance technique en vue de s'assurer de la cohérence entre les deux documents. Le résumé destiné aux décideurs devrait être officiellement et clairement décrit comme : « Un rapport de l'évaluation internationale sur la science et la technologie agricoles ».

Annexe 1 : Tâches et responsabilités des auteurs principaux, des auteurs principaux chargés de la coordination, des auteurs collaborateurs, des évaluateurs experts, des éditeurs de l'examen du Rapport d'évaluation et des correspondants gouvernementaux

1. Auteurs principaux

Fonction : Responsables de produire des sections spécifiques couvrant des points du programme de travail sur la base des meilleures informations scientifiques et techniques disponibles.

Commentaire : Les auteurs principaux travaillent généralement en petits groupes chargés de s'assurer que les diverses composantes de leurs sections sont réunies dans les délais, sont uniformément de haute qualité et conformes à toutes les normes globales de style établies pour l'ensemble du document.

La tâche de l'auteur principal est difficile et, de ce fait, les noms des auteurs principaux figureront en bonne place dans le rapport final. Au cours des dernières phases de la préparation du rapport, au cours desquelles la charge de travail est souvent particulièrement lourde et les auteurs principaux dépendent beaucoup les uns des autres pour ce qui est de lire et d'éditer la documentation, et pour se mettre d'accord rapidement sur les modifications à apporter, il est essentiel que le travail se voie accorder la plus haute priorité.

La tâche des auteurs principaux consiste essentiellement à opérer une synthèse des données tirées de la documentation disponible. Les auteurs principaux, en conjonction avec les éditeurs de l'examen, sont également tenus de tenir compte des commentaires formulés par les experts et les gouvernements au cours de leur examen. Les auteurs principaux ne doivent pas nécessairement écrire des textes originaux eux-mêmes. Toutefois, ils doivent avoir fait la preuve de leur capacité à élaborer un texte scientifiquement et techniquement bon et représentant fidèlement, dans toute la mesure du possible, les contributions d'un vaste éventail d'experts. La capacité à mener à bien le travail dans les délais est essentielle.

Les auteurs principaux sont tenus de faire figurer dans le rapport les vues qui ne peuvent pas être conciliées dans le cadre d'un consensus mais qui sont néanmoins scientifiquement ou techniquement valides. Les auteurs principaux peuvent organiser des réunions avec les auteurs collaborateurs, en fonction des besoins, pour préparer leurs sections ou discuter des commentaires formulés par les experts ou les gouvernements dans le cadre de leur examen. Les noms de tous les auteurs principaux figureront dans le rapport.

2. Auteurs principaux chargés de la coordination

Fonction : Responsabilité globale d'un chapitre.

Commentaire : Les auteurs principaux chargés de la coordination travailleront comme les auteurs principaux et s'assureront que le chapitre du rapport dont ils sont responsables est terminé dans les délais, avec un niveau de qualité élevé et conformément aux impératifs de style. Les auteurs principaux chargés de la coordination joueront un rôle de premier plan pour assurer la

coordination des questions scientifiques et techniques se recouplant dans différents chapitres de telle sorte que le rapport soit complet, cohérent et reflète les dernières informations en date. Il est essentiel que les auteurs principaux chargés de la coordination aient des compétences organisationnelles ainsi que les qualifications et ressources exigées des auteurs principaux. Les noms des auteurs principaux chargés de la coordination figureront dans le rapport.

3. Auteurs collaborateurs

Fonction : Préparer les informations techniques sous forme de texte, de graphiques ou de données pour qu’elles soient assimilées par les auteurs principaux.

Commentaire : Pour le succès de ce rapport, il est essentiel de disposer des contributions d’une vaste gamme de personnes. Ces contributions devraient être étayées dans la mesure du possible par des références tirées de la documentation disponible à l’échelle internationale et ayant fait l’objet d’un examen par les pairs. Pour les données qui ne rentrent pas dans ces catégories, des copies doivent être remises au Secrétariat avec des instructions claires sur la façon d’avoir accès à ces données.

4. Évaluateurs

Fonction : Faire part de leurs commentaires sur l’exactitude et le caractère exhaustif du contenu scientifique et technique ainsi que sur l’équilibre général.

Commentaires : Les évaluateurs sur le plan des connaissances locales et institutionnelles feront part de leurs commentaires en fonction de leurs propres connaissances et expérience. Leur candidature peut être présentée par les gouvernements, des organisations régionales, nationales et internationales, les auteurs principaux et les auteurs collaborateurs.

5. Éditeurs de l’examen

Fonction : Aider à identifier des évaluateurs, s’assurer que tous les commentaires de fond formulés par les experts et les gouvernements au cours de leur examen sont pris en compte comme il se doit, conseiller les auteurs principaux sur la façon de traiter les questions litigieuses/controversées et assurer que les véritables controverses sont reflétées comme il se doit dans le texte du rapport.

Commentaire : Un ou deux par chapitre. Afin de mener à bien ces tâches, les éditeurs de l’examen devront bien comprendre les questions scientifiques et techniques au sens large. Bien que la responsabilité du texte final continue d’incomber aux auteurs principaux, les éditeurs de l’examen devront s’assurer que, lorsque des divergences de vue importantes subsistent, ces divergences sont décrites dans une annexe au rapport.

6. Correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux

Fonction : Préparer une liste d’experts nationaux comme de besoin pour mettre en œuvre le programme de travail et prendre les mesures nécessaires pour présenter

de façon intégrée des commentaires sur l'exactitude et le caractère exhaustif du contenu scientifique et/ou technique et son caractère équilibré.

Commentaire : L'examen par les gouvernements sera normalement effectué au sein d'un certain nombre de Départements et Ministères et entre eux. Pour faciliter l'aspect administratif, chaque gouvernement et organisation participant à l'évaluation devrait désigner un correspondant pour toutes les activités de l'évaluation, fournir les coordonnées complètes de cette personne au Secrétariat de l'évaluation et notifier le Secrétariat de tout changement dans ces informations. Le correspondant devrait assurer la liaison avec le Secrétariat de l'évaluation pour les aspects logistiques du processus d'examen.

Annexe 2 : Procédures pour l'utilisation de sources non publiées/n'ayant pas fait l'objet d'un examen par les pairs dans le Rapport d'évaluation

1. *Responsabilités des auteurs principaux chargés de la coordination, des auteurs principaux et des auteurs collaborateurs* : les auteurs qui souhaitent inclure des informations tirées d'une source non publiée/n'ayant pas fait l'objet d'un examen par les pairs sont invités à :

- a. Évaluer de façon critique toute source. Chaque équipe chargée d'un chapitre devrait vérifier la qualité et la validité de la source.
- b. Envoyer une copie de chaque source non publiée aux auteurs principaux chargés de la coordination, avec notamment les informations suivantes :
 - Titre
 - Auteur(s)
 - Nom du journal ou de toute autre publication dans lequel elle figure, le cas échéant
 - Informations sur la disponibilité pour le public des données sur lesquelles elle repose
 - Synthèse ou résumé en anglais, si la source n'est pas rédigée en anglais
 - Noms et coordonnées d'une ou deux personnes qu'il est possible de contacter pour obtenir de plus amples informations sur cette source.

2. *Responsabilités des éditeurs de l'examen* : Les éditeurs de l'examen s'assureront que ces sources sont sélectionnées et utilisées de façon cohérente dans l'ensemble du rapport.

3. *Responsabilités du Secrétariat de l'évaluation* : Le Secrétariat conservera la totalité des sources indexées, non publiées et enverra des copies aux évaluateurs qui en feront la demande.

4. *Traitements dans le rapport* : Les sections de référence du rapport contiendront à la fois des sources ayant fait et n'ayant pas fait l'objet d'un examen par les pairs. Si la source n'a pas fait l'objet d'un examen par les pairs, une note indiquera qu'il en est ainsi et donnera des détails sur la façon d'avoir accès à ces données.